



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0674**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2021 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0674**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2021 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'Institut Bioforce, structure d'agglomération qui œuvre pour le développement social des territoires, est installé depuis 1986 sur le plateau des Minguettes, au cœur d'un quartier de la politique de la ville (QPV), à Vénissieux, marquant ainsi sa volonté de faire le lien entre solidarité internationale et solidarité locale. Longtemps, la solidarité internationale a paru relever de compétences spécifiques mises en œuvre, notamment, par de grandes organisations non gouvernementales (ONG). Pourtant, très vite dans son histoire, Bioforce a développé la vision d'une solidarité qui s'exerce ailleurs et également ici et se met en œuvre autour de 2 axes : d'une part, le pôle de développement local sur les QPV et, d'autre part, les actions internationales.

I - Le pôle de développement local sur les QPV

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Cette action de l'Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de ses élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets concrets sur le territoire métropolitain.

Le pôle de développement local de l'Institut Bioforce œuvre avec 2 objectifs :

- renforcer les capacités des structures locales et des habitants,
- promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de vivre ensemble notamment auprès des jeunes.

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire, l'activité du pôle de développement local s'est adaptée et poursuivie. Trente-sept projets, dans différentes thématiques (accès au droit, cohésion sociale, réussite éducative, citoyenneté, insertion, etc.), ont pu être accompagnés sur les 46 prévus par 121 élèves de l'Institut Bioforce sur 8 communes en politique de la ville. Près de 4 500 bénéficiaires ont pu être mobilisés dans ces projets.

Pour 2021, l'objectif est de mobiliser 137 élèves dans 45 projets d'appui, auprès de 43 partenaires différents, sur 12 communes en politique de la ville de la Métropole. Cette année, sera organisé un Festival des jeunes solidaires, événement pour la jeunesse de la Métropole, sur les questions de solidarité, la citoyenneté et le pouvoir d'agir des jeunes citoyens.

La proposition de participation de la Métropole à l'action "pôle de développement local" portée par l'Institut Bioforce pour 2021 est de 60 000 €, identique à 2020.

Le budget total prévisionnel 2021 de l'action pôle de développement local de l'Institut Bioforce est de 172 494 €, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et services extérieurs	30 565	État commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	10 400
charges de personnel	141 929	autres établissements publics	20 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	17 000
		Métropole	60 000
		communes	13 000
		autres produits de gestion	52 094
Total	172 494	Total	172 494

II - Actions internationales

Fort de son ancrage à Vénissieux et grâce à une stratégie permanente d'adaptation et d'innovation, l'Institut Bioforce a diversifié ses interventions et ses missions pour répondre aux besoins du secteur professionnel de la solidarité internationale et de l'humanitaire qui connaît, lui aussi, de profonds changements liés aux questions géopolitique et de sécurité, au changement climatique et à la croissance démographique.

Face aux crises récurrentes et à la multiplication de contextes sécuritaires de plus en plus complexes comme en Afrique de l'ouest et centrale, la communauté humanitaire doit faire face à des enjeux importants en termes d'accès et de capacités d'intervention.

Recruter des professionnels nationaux compétents dans le domaine humanitaire, rapidement opérationnels et capables de répondre aux besoins des populations représente un défi quotidien. La professionnalisation par le renforcement des compétences locales individuelles et organisationnelles sont les conditions indispensables à l'amélioration de la qualité et de la pérennité des interventions.

Afin de répondre à ces enjeux prioritaires, l'Institut Bioforce a décidé de rendre accessible son offre de formation en Afrique de l'ouest. Basé à Dakar au Sénégal, ce Centre de formation Bioforce Afrique (CFBA) offre à la fois des formations aux métiers de l'humanitaire certifiées et reconnues par le secteur, et des formations continues pour acquérir les compétences-clés du secteur de l'humanitaire.

Pour l'année 2020, 4^{ème} année d'activité, le CFBA de Dakar a formé 642 étudiants pour un objectif cible initial de 1 015. Le nombre de bénéficiaires prévu n'a pas pu être atteint du fait des perturbations amenées par la crise sanitaire Covid.

Environ 70 organisations humanitaires nationales et internationales ont bénéficié d'un soutien indirect via les activités de formation dispensées par Bioforce au niveau régional.

Pour l'année 2021, le programme d'actions à destination de 1 191 bénéficiaires se répartit de la façon suivante :

- organisation de formations qualifiantes au centre de Dakar pour 288 étudiants de profils initiaux et expérimentés dans les domaines suivants : nutrition, protection de l'enfance en situation d'urgence, eau, hygiène, assainissement, logistique, coordination de projets humanitaires, ressources humaines et finances,
- organisation de formations continues sur les métiers de l'humanitaire pour 66 professionnels au centre de Dakar et 817 professionnels en sessions délocalisées programmées au Burkina Faso, Tchad, République Centre Africaine, Cameroun, Mali, Niger et République démocratique du Congo,
- formation de 20 formateurs régionaux pour intervenir dans les formations du CFBA,

- poursuite du travail de partenariat du CFBA avec les ONG internationales présentes sur ce territoire et les organisations locales, pour intervenir dans le fonctionnement du centre de formation.

Le budget total prévisionnel 2021 consacré aux actions internationales de l'Institut Bioforce est de 1 733 066 €, répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	103 357	ventes de marchandises	1 261 666
services extérieurs	834 730	subventions d'exploitation, dont :	447 400
charges de personnel	466 694	<i>Métropole</i>	<i>97 400</i>
autres charges de gestion courante	328 285	<i>Région AURA</i>	<i>150 000</i>
		subventions internationales (hors Europe) :	
		<i>développement coopératif international Monaco</i>	<i>100 000</i>
		<i>aides privées, fondations</i>	<i>100 000</i>
		autres produits de gestion courante	24 000 €
Total	1 733 066	Total	1 733 066 €

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021 au profit de l'Institut Bioforce menant des actions internationales et humanitaires, pour un montant de 97 400 €, montant identique à la subvention attribuée en 2020 par arrêté du Président n° 2020-06-16-R-0432 du 16 juin 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021 pour un montant total de 157 400 € au profit de l'association Institut Bioforce, répartis comme suit :

- 97 400 € au titre des actions internationales,
- 60 000 € au titre du pôle de développement local dans le cadre de la politique de la ville ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Institut Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 157 400 € au total, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - pour un montant de 97 400 € sur l'opération n° 0PO2O1920 et pour un montant de 60 000 € sur l'opération n° 0P17O5473.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.